

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. Le Président par le Conseil Communautaire du 16/04/2026, visée en préfecture le 24/04/2026,
- Vu la délibération de délégation de fonction et de signature de M. REYNIER, Vice-président en date du 6/05/2026 l'autorisant à signer cette décision,
- Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique ;
- Considérant qu'il s'agit de l'acquisition de regards de visite spécifiques non standardisés pour lesquels il n'existe pas de solution habituelle permettant d'assurer leur restauration dans des conditions techniques et opérationnelles satisfaisantes
- Pour des raisons techniques de compatibilité avec le matériel existant et les caractéristiques spécifiques liées au trafic routier intense sur les zones concernées,
- L'acquisition de ces regards auprès du fournisseur initial du matériel, la société GEDIMAT BERNARD REYMOND, permet d'assurer la continuité et la compatibilité du matériel

DÉCISION

Article 1 :

Il est conclu un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la fourniture de regards de visite non standardisés dans le cadre d'une opération de restauration

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un prix de 5856,00 € HT / 7027.20€ TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Assainissement 2026.

Article 3 :

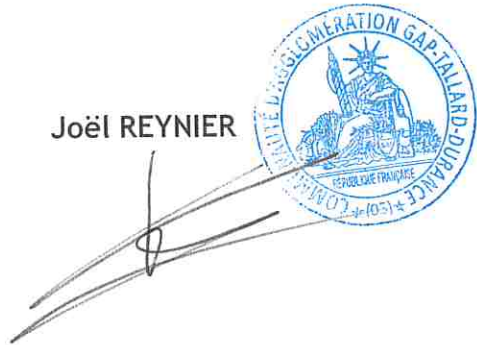
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général Délégué sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 4 septembre 2026

Le Vice-président

Transmis en Préfecture le : - 8 SEPT 2026
Publié ou notifié le : - 8 SEPT 2026

Joël REYNIER



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2026_09_69
Objet : Marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture de regards de visite non standardisés dans le cadre d'une opération de restauration
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-09-08 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20260908-D2026_09_69-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260908-D2026_09_69-AI-1-1_0.xml	text/xml	977 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4551.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260908-D2026_09_69-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	74.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 septembre 2026 à 08h30min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 septembre 2026 à 08h30min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 septembre 2026 à 08h30min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 septembre 2026 à 08h30min50s	Reçu par le MI le 2026-09-08